



Luxembourg, le 11 décembre 2015

Réf. : 813x1726e

Estro Armonico asbl
Monsieur Marcel STEPHANY,
président
23, Cité Aline Mayrisch
L – 7268 Bereldange

Objet : convention

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer que le Ministère de la Culture vous propose de souscrire une nouvelle convention pour le montant de 50.000.- €

A cette fin, je vous prie de trouver ci-joint une proposition de convention qui reprend notamment vos missions ainsi que la participation financière de l'Etat pour l'exécution de celles-ci pour l'exercice budgétaire 2015.

Si vous pouvez marquer votre accord à cette proposition de convention, je vous prie de bien vouloir signer les deux exemplaires ci-joint et les renvoyer au Ministère de la Culture dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Maggy NAGEL
Ministre de la Culture



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Luxembourg, le **13 DEC. 2016**

Réf. : 81ax40cf8

Estro Armonico asbl
M. Marcel Stephany, Président
23, Cité Aline Mayrisch
L – 7268 Bereldange

Objet : avenant à la convention

Monsieur,

Suite à votre demande du 4 août 2016 concernant une demande d'aide financière supplémentaire en vue des travaux de préparation pour les projets liés à votre 25e anniversaire en 2017, j'ai le plaisir de vous proposer une augmentation de votre convention pour un montant de 10.000.- € pour l'exercice 2016. Pour cela je vous prie de bien vouloir nous retourner dans les meilleurs délais la proposition d'avenant à la convention en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de la Culture

Guy Arendt
Secrétaire d'Etat

2^e Avenant à la CONVENTION
entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
Estro Armonico

Entre les soussignés :

l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture,
désigné ci-après par « l'Etat »

et

l'association sans but lucratif **Estro Armonico**, représentée par son président,
désignée ci-après « l'association »

il est ajouté un article 13 à la convention conclue le 14 décembre 2015 entre parties :

Article 13 – Disposition transitoire

Pour l'exercice 2017, une aide supplémentaire unique au montant de 6.630.- euros est accordée à l'association pour couvrir les frais résultant de la participation au concert de commémoration du 300^e anniversaire de Marie-Thérèse d'Autriche. Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant. Le montant total attribué à l'association pour l'exercice 2017 s'élève donc à 56.630,- euros.

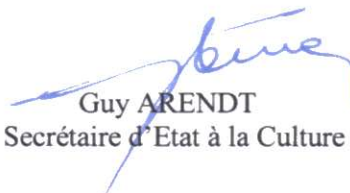
Fait en double à Luxembourg, le *30 juin 2017*

Pour l'association



Marcel STEPHANY
Président

Pour l'Etat du Grand-Duché de
Luxembourg



Guy ARENDT
Secrétaire d'Etat à la Culture

**1^{er} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Orchestre Estro Armonico »**

Entre les soussignés :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Orchestre Estro Armonico », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Un article 13 est ajouté à la convention conclue le 14 décembre 2015 entre parties :

Article 13.- Disposition transitoire

A partir de l'exercice 2018 une aide supplémentaire d'un montant de 2.500 € est accordée à l'association pour tenir compte de la progression des frais de fonctionnement depuis la signature de la présente convention.

Le montant total attribué à l'association s'élève donc à 52.500 €.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **9.01.2018**

Pour l'association



MARCEL STEPHANY
Président

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Ministre de la Culture



Guy Arendt
Secrétaire d'Etat

**3^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Orchestre Estro Armonico »**

Entre les soussignés :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Orchestre Estro Armonico », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Pour tenir compte de la progression des frais de fonctionnement de l'association, les parties conviennent que l'article 3 alinéa 2 de la convention conclue le 14 décembre 2015 entre parties est modifié comme suit :

« Sur base du budget prévisionnel définitif, élaboré par l'association conformément à l'article 5, l'État s'engage à accorder à l'association une participation financière d'un montant de 53.813,00.- euros à partir de l'exercice 2020. »

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le

Pour l'association

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg



Président

Sam Tanson
Ministre de la Culture